

TARIFS DES CONSULTATIONS EXTERNES

Applicables à compter du 1er juin 2018, susceptibles d'être modifiés

Tarif conventionné Sécurité Sociale	Remboursement Sécurité Sociale 70% (2) Après déduction de la participation forfaitaire de 1euros	Ticket Modérateur 30%
--	--	-----------------------

Accès direct

Généraliste	G	25 €	16,50 €	7,50 €
Spécialiste	CS	23 €	15,10 €	6,90 €
Cardiologue	CSC	47,73 €	32,41 €	14,32 €
Psychiatre, Neurologue	CNPSY	39 €	26,30 €	11,70 €
Pédiatre	CS	23 €	15,10 €	6,90 €

Suivi régulier (Orientation par le médecin traitant)

Généraliste	G + MCG	30 €	20 €	9 €
Spécialiste	CS + MCS	28 €	18,60 €	8,40 €
Cardiologue	CSC	47,73 €	32,41 €	14,32 €
Psychiatre, Neurologue	CNPSY + MCS	44 €	29,80 €	13,20 €
Pédiatre (0 à 16 ans)	CS + MCS	28 €	18,60 €	8,40 €

Avis ponctuel (1 fois tous les 4 mois)

Généraliste, Spécialiste	APC	50 €	34,00 €	15,00 €
Psychiatre, Neurologue	APY	62,50 €	42,75 €	18,75 €
PU - PH**	APU	69 €	47,30 €	20,70 €
Anesthésiste	APC (Si score ASA supérieur à 3)	50 €	34,00 €	15,00 €

** Professeur des Universités - Praticien Hospitalier

Autres consultations

Sages-femmes	CSF	23 €	15,10 €	6,90 €
Diététicienne 1ère consultation	CD1***	20 €		
Diététicienne 2ème consultation	CD2***	10 €		

*** Non couvert par la Sécurité Sociale

Majorations autorisées *Décret du 27/04/2017 (AFSH1712853A)

MCS : Majoration Coordination Spécialité 5 euros

MCG : Majoration Coordination Généraliste 5 euros

Dimanche et jour férié		de 8h à 19h59 : 19,06 euros
Majoration de nuit	pour toutes les spécialités	*de 20h à 23h59 : 35 euros
	pour les gynécologues	*de 0h à 07h59 : 40 euros de 20h à 7h59 : 25,15 euros

* Applicables à compter du 1er avril 2018, susceptibles d'être modifiés

Quand des actes techniques sont effectués dans le même temps qu'une consultation, les honoraires de celle-ci ne se cumulent pas avec ceux des actes techniques, sauf dérogations de l'article III-3 des dispositions générales et diverses de la CCAM.

Un ticket modérateur forfaitaire de 18 euros est appliqué pour tout acte médical supérieur à 120 euros

(1) Si vous n'avez pas **déclaré de médecin traitant** ou si vous venez en dehors du parcours de soins (sans courrier de votre médecin traitant, excepté pour les spécialistes en accès spécifique direct : Gynécologue, Ophtalmologue, Psychiatre/Neuropsychiatre (entre 16 et 25 ans), Stomatologue, des majorations sont appliquées (dépassement autorisé de 17,5%), non remboursables par la Sécurité Sociale et la Mutuelle.

(2) Les montants indiqués tiennent compte de la participation forfaitaire de 1 euros retenue sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin (excepté pour les moins de 16 ans, les femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement, les bénéficiaires de la CMU complémentaires ou de l'AME).

Si vous ne disposez pas d'une Mutuelle ou si vous êtes payant en totalité, vous devez impérativement passer au guichet des Admissions/sorties pour régler vos frais de consultations (paiement en espèces, chèque ou carte bancaire).